

CIAJ ICAJ

Canadian Institute
for the Administration
of Justice

Listening. Learning. Leading.

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

fidc
agrée

Ce programme comporte
Jusqu'à 12,75 heures
de droit substantiel

41^e CONFÉRENCE ANNUELLE

La participation à cette conférence est approuvée en vertu de l'article 41(1) de la Loi sur les juges, selon la résolution 29 du CCM. Elle est reconnue pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire.

JUSTICE CIVILE ET ÉCONOMIE : UNE QUESTION DE VALEUR

Du 5 au 7 octobre 2016
Fairmont Château Laurier, Ottawa

La conférence débute le mercredi à 13 h 15
et se termine le vendredi vers midi (salle Drawing)




PRÉSIDENT D'HONNEUR :

L'honorable Thomas Cromwell, président, Comité d'action sur l'accès à la justice civile et familiale

COPRÉSIDENTS :

Juge Georgina R. Jackson, Cour d'appel de la Saskatchewan; présidente de l'ICAJ
M^e Patrick A. Molinari, Ad. E., MSRC, avocat-conseil, Lavery, Montréal



Canadian Forum on Civil Justice 
Forum canadien sur la justice civile

APERÇU

Quelle est la valeur de la justice? La justice a-t-elle un prix? La question est intrigante. Mais la justice a certainement un coût. Elle fait partie d'un monde où les ressources matérielles et le temps sont limités. Peut-on chiffrer le coût de la justice? Assurément. Le devrions-nous? Voilà le dilemme. Puisque la justice est financée à même les fonds publics, certains diront que les gouvernements devraient être capables d'en mesurer la qualité, l'efficacité et l'accessibilité. Les gouvernements sont tenus de faire rapport sur les coûts reliés au fonctionnement des palais de justice, les retards et les autres dépenses. À ces chiffres, il faut ajouter les frais engagés par les justiciables et les coûts associés à l'absence de justice, c'est-à-dire les coûts liés à l'autoreprésentation et au défaut de faire reconnaître des droits prévus à nos lois. L'absence de données fiables sur l'activité judiciaire engendre de nombreux problèmes. Au sein du système de justice actuel, des réformes sont mises sur pied à partir de données inexactes et sans suivi documenté, ce qui démontre que la culture juridique n'est pas des plus transparente.

De quelles informations la justice devrait-elle disposer sur ses propres activités? Que savons-nous de ces activités? Comment peut-on améliorer la pratique du droit et en faciliter les processus en vue d'optimiser l'accès à la justice? Comment peut-on mieux comprendre et évaluer les activités de nos institutions juridiques? Quels sont les concepts qui sous-tendent la justice? Peut-on la quantifier? Quelles sont les retombées sociales résultant du fait d'offrir le règlement des litiges de droit civil devant les tribunaux? Qui est responsable d'établir le degré de justice obtenu par un citoyen? D'évaluer la proportionnalité? La société peut-elle cautionner des frais de 200 000 \$ pour le plaideur, en plus de ceux encourus par le système de justice, pour un litige privé impliquant à l'origine un montant de 50 000 \$? En posant cette question et en tâchant d'y répondre, risquons-nous de considérer la justice comme une simple marchandise à emballer pour en faire le commerce? En l'absence de données, quelles mesures le système met-il en place en vue de s'améliorer et de se donner les moyens de respecter les principes fondamentaux de justice civile? Quel éclairage un point de vue économique peut-il jeter sur l'étude des différentes avenues menant à l'évolution de la justice civile? L'accès aux tribunaux est-il trop facile ou au contraire trop limité? Ceux-ci disposent-ils des outils nécessaires pour empêcher que leurs services soient utilisés de manière inappropriée, ainsi que pour freiner les abus et empêcher que les fonds publics ne soient dépensés sans rapport avec la valeur réelle des actions encourues? Si la présence de plaideurs non représentés est à la fois la conséquence d'une justice onéreuse et une cause de délai, est-ce à dire que nous devrions nous en préoccuper davantage, et si oui, comment? Faut-il que les tribunaux dirigent encore plus le processus de justice civile?

COMITÉ ORGANISATEUR

M^e Mark Benton
Premier dirigeant
Legal Services Society, Colombie-Britannique

Doyenne Natalie Des Rosiers
Faculté de droit – Common Law
Université d'Ottawa

M^e Virginia A. Engel C.R., IAS. A
Associée, Peacock Linder Halt & Mack, Calgary

Professeur Trevor Farrow
Osgoode Hall Law School
Président du Forum canadien sur la
justice civile, Toronto

M^e Michael Gottheil
Président exécutif
Tribunaux de justice sociale Ontario

Professeur Ejan Mackaay
Professeur émérite
Faculté de droit, Université de Montréal

M^e Michèle Moreau
Directrice générale, ICAJ

Juge Yves-Marie Morissette
Cour d'appel du Québec

Professeur Pierre Noreau
Faculté de droit, Université de Montréal

Mme Tijana Potkonjak
Étudiante, Faculté de droit, Université d'Ottawa

M. John Sims
Ancien sous-ministre et sous-procureur général
Ministère de la Justice, Ottawa

Professeure Martine Valois
Faculté de droit, Université de Montréal

M^e Grant Wedge
Directeur administratif, Politiques,
Équité et Affaires publiques
Barreau du Haut-Canada, Ontario

JUSTICE CIVILE ET ÉCONOMIE : UNE QUESTION DE VALEUR

LE MERCREDI 5 OCTOBRE (le programme pourrait changer)

12 h 45 – 13 h 15 **INSCRIPTION**

13 h 15 – 13 h 30 **MOT DE BIENVENUE**

Coprésidents

- Juge Georgina R. Jackson, Cour d'appel de la Saskatchewan; présidente de l'ICAJ
- M^e Patrick A. Molinari, avocat-conseil, Lavery, Montréal

13 h 30 – 14 h 30 **DISCOURS D'OUVERTURE : Faire le pont entre le droit et l'économie et une meilleure administration de la justice civile**

La plupart des juges canadiens, des praticiens et de ceux qui participent à l'administration de la justice ont rarement l'occasion d'examiner leur travail sous l'angle du droit et de l'économie. Cette conférence part du principe que les concepts économiques pourraient les aider à mieux évaluer les conséquences de leurs actions et l'efficacité de leurs choix et décisions, tant sur le plan économique que social.

*Modérateur
Conférencier*

- Juge George R. Strathy, juge en chef, Cour d'appel de l'Ontario
- Professeur Michael Trebilcock, Faculté de droit, Université de Toronto

14 h 30 – 14 h 45

PAUSE

14 h 45 – 16 h 15 **Le coût de la justice**

Ce panel présentera les résultats d'une étude pancanadienne portant sur les problèmes juridiques usuels et le coût de la justice au pays effectuée par le Forum canadien sur la justice civile (FCJC). Première étude d'envergure nationale sur le sujet en près de dix ans, celle-ci vise à établir quelles sont les difficultés d'ordre juridique couramment rencontrées par la population et à quelle fréquence. C'est aussi la toute première étude du genre à investiguer les répercussions de ces difficultés, non seulement sur les coûts mais aussi sur la santé physique et mentale des justiciables.

Nous examinerons également un nouveau projet de recherche intitulé Accès au droit et à la justice (ADAJ). L'équipe réunit 34 chercheurs et 44 partenaires issus des milieux institutionnel, professionnel, communautaire (ONG) et universitaire. Le programme comprend 20 chantiers de recherche et repose sur l'étude empirique des réalités entourant l'accès au droit et à la justice, et le développement de pratiques novatrices dans le cadre de projet-pilotes élaborés et menés conjointement avec les partenaires.

Modératrice

- Mme Nicole Aylwin, chercheuse associée, Forum canadien sur la justice civile, Toronto

Conférenciers

- Professeur Trevor Farrow, Osgoode Hall Law School; président du Forum canadien sur la justice civile, Toronto
- Professeur Lesley Jacobs, Directeur, Institut de recherche sociale, Université York, Toronto
- Professeur Pierre Noreau, Faculté de droit, Université de Montréal

16 h 15 – 17 h **PRÉSENTATION DES CORÉCIPIENDAIRES DE LA BOURSE DE RECHERCHE CHARLES-D.-GONTHIER : Analyse des risques : une approche méthodologique pour l'évaluation préliminaire des cas dans le cadre de litiges et de règlements**

Les lauréates de la bourse 2016 présenteront les résultats de leur projet de recherche sur le renforcement des aptitudes des conseillers juridiques pour prodiguer des conseils pertinents à un stade précoce du processus de litige, grâce à l'utilisation d'une approche méthodologique d'analyse des risques permettant aux avocats et médiateurs d'agir plus systématiquement dans l'évaluation des forces et des faiblesses d'une poursuite, la détermination et l'évaluation des intérêts de leur client et le calcul des coûts anticipés de la poursuite.

JUSTICE CIVILE ET ÉCONOMIE : UNE QUESTION DE VALEUR

Modérateur
Conférencières

- Juge Patrick Healy, Cour du Québec, Montréal
- Professeure Heather Heavin, vice-doyenne, Recherche et cycles supérieurs, Faculté de droit, Université de la Saskatchewan
- Professeure Michaela Keet, Faculté de droit, Université de la Saskatchewan

17 h – 18 h 30

COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE (bar payant)

Au piano : Risa Tonita

Jeune diplômée à la maîtrise, Faculté de musique de l'Université d'Ottawa

LE JEUDI 6 OCTOBRE (le programme pourrait changer)

8 h 15 – 8 h 45 am **DÉJEUNER CONTINENTAL**

8 h 45 – 9 h 45 am **PRÉSENTATION SPÉCIALE : Les règles d'un monde plat : pourquoi les êtres humains ont inventé le droit et comment le réinventer pour l'adapter à une économie complexe**

Le droit et les moyens juridiques sur lesquels nous nous sommes appuyés jusqu'ici pour effectuer la transformation radicale des dernières décennies n'ont pas réussi à évoluer de concert avec la technologie. Ceux-ci sont en effet trop lents, coûteux et circonscrits pour faire face à une économie de plus en plus complexe. De plus, ils ne répondent pas adéquatement aux défis émergents que posent la pauvreté, l'instabilité et l'oppression aux quatre milliards de citoyens issus de pays pauvres et en développement, qui se situent souvent en marge de tout cadre juridique formel. En dressant le portrait du droit et de l'économie à l'échelle mondiale, notre conférencière prône la création d'un cadre juridique qui en ferait davantage pour combler nos besoins en laissant de côté ce qui est moins utile, dégagant une ligne de conduite menant au développement d'infrastructures juridiques qui tiennent mieux compte du marché dans une perspective internationale.

Modérateur

- Professeur Ejan Mackaay, professeur émérite, Faculté de droit, Université de Montréal

Conférencière

- Professeure Gillian K. Hadfield, titulaire de la Chaire Richard L. et Antoinette S. Kirtland, professeure de droit et professeure d'économie, Université de Californie du Sud

9 h 45 – 10 h 45 **Comment améliorer le système de justice civile actuel**

À la lumière, ou en dépit, du manque de données, que fait-on actuellement pour améliorer la qualité de la justice civile ? Cette séance part du principe que l'accès à la justice civile est entravé par les retards et les coûts. Ce panel décrit les initiatives des tribunaux en vue de réduire les coûts engendrés par la complexité et les retards.

Modératrice

- Juge Georgina R. Jackson, Cour d'appel de la Saskatchewan
- Juge principal régional Geoffrey Morawetz, Cour supérieure de l'Ontario, Toronto : *Rôle commercial et innovation dans les procès civils*
- Juge Daniel Dumais, Cour supérieure du Québec, Québec : *Le nouveau Code de procédure civile du Québec*

10 h 45 – 11 h

PAUSE

11 h – 12 h 30

Les actions collectives parviennent-elles à rendre justice de manière plus efficace grâce à des économies d'échelle?

Tel que souligné dans l'aperçu du programme de cette conférence, il y a une pénurie de données sur l'activité judiciaire au Canada, et ce, pour tous les types d'activité et de litiges, y compris les actions collectives. En réalité, mis à part les données limitées et plutôt informelles colligées par les juges des cours supérieures dans les différentes provinces et les chiffres (souvent plutôt subjectifs) circulant dans le milieu, il n'y a pas de véritable portrait des actions collectives au pays

JUSTICE CIVILE ET ÉCONOMIE : UNE QUESTION DE VALEUR

auquel on puisse se fier. Par conséquent, nous ne savons pas si notre système fonctionne vraiment bien et s'il est équitable et efficace. Nous ne pouvons pas non plus établir ce qu'il faudrait faire pour que la loi puisse évoluer et être réformée.

Souvent, l'élaboration de réformes du droit repose sur des données inexactes. L'absence d'un suivi documenté des réformes rend le système de justice civile imprécis et opaque. Le monde des actions collectives ne fait pas exception. Nous aborderons les questions suivantes : quels sont les cas susceptibles de permettre un véritable accès à la justice et quels sont ceux qui n'en valent pas la peine? Comment pouvons-nous comprendre les actions collectives et les évaluer, de même que leur taux de réussite? Atteignons-nous nos objectifs en matière d'indemnisation et de dissuasion? Quels sont les facteurs ayant une influence positive ou négative sur la réalisation de ces objectifs? Comment devrions-nous juger du succès des actions collectives et de leurs règlements? À quel point ces informations sont-elles utiles aux juges et aux avocats?

*Modératrice
Conférenciers*

- Professeure Martine Valois, Faculté de droit, Université de Montréal
- Professeur Ejan Mackaay, professeur émérite, Faculté de droit, Université de Montréal : *Établir les principes fondateurs*
- Juge Paul Perell, Cour supérieure de l'Ontario, Toronto : *Les leçons d'économie des actions collectives*
- Professeure Catherine Piché, Faculté de droit, Université de Montréal : *Établir un cadre pour déterminer si une action collective est justifiée économiquement*

12 h 30 – 12 h 45

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ICAJ

12 h 30 – 13 h 30

LUNCH

13 h 30 – 15 h

Comment la technologie peut-elle contribuer à une meilleure utilisation des sommes investies en justice civile?

Il faut reconfigurer notre système judiciaire afin qu'il tienne davantage compte de la population, en utilisant le levier de la technologie pour réduire les délais et les coûts et surmonter les autres obstacles nuisant à l'accessibilité. Le mégaprojet de refonte de la technologie des tribunaux est mort et enterré. Quelle est l'alternative? Lors de cette séance, on présentera les solutions de changement progressif susceptibles d'échouer ou de remporter du succès, de stimuler la participation des intervenants et de favoriser un environnement où les changements seront bien accueillis. On y parlera également du Civil Resolution Tribunal (un tribunal en ligne offert en Colombie-Britannique) et du Laboratoire de cyberjustice de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, deux initiatives qui s'appuient sur l'utilisation des technologies pour permettre un meilleur accès à la justice.

*Modérateur
Conférenciers*

- M^e Xavier Beauchamp-Tremblay, directeur général, CanLii
- Juge Frances P. Kiteley, Cour supérieure de l'Ontario, Toronto
- Professeur Karim Benyekhlef, Faculté de droit, Université de Montréal; directeur du Laboratoire de cyberjustice
- M^e Shannon Salter, présidente, Civil Resolution Tribunal, C.-B.

15 h – 15 h 30

PAUSE

15 h 30 – 17 h

Réglementer la profession pour permettre un meilleur accès à la justice

La question de la hausse des coûts pour accéder à la justice est abordée à la fois par le Barreau, les gouvernements et les avocats. Le besoin de continuer à innover en matière de prestation de services juridiques, ainsi que la nécessité d'entretenir un meilleur dialogue entre les organismes de réglementation, les gouvernements et la magistrature, incitent à poser un regard critique sur

JUSTICE CIVILE ET ÉCONOMIE : UNE QUESTION DE VALEUR

des questions longtemps considérées comme intouchables. Par exemple, considérant l'accroissement de la concurrence au sein de la profession juridique, les organismes de réglementation devraient-ils voir à élargir la pratique du droit, y compris auprès d'autres professionnels tels que les parajuristes et les adjoints juridiques possédant une licence restreinte? Quelles sont les limites à ce que les organismes de réglementation peuvent accomplir pour permettre un meilleur accès à la justice? Est-ce que les moyens employés pour rendre des services juridiques devraient être élargis en vue de faciliter les mandats à portée limitée? Les règles déterminant qui a le « droit de plaider » peuvent-elles être perpétuées sous leur forme actuelle? Est-il temps de repenser le modèle de la facturation à taux horaire? Les gouvernements en font-ils assez pour financer les litiges à caractère essentiel? La magistrature utilise-t-elle son pouvoir d'attribution des frais juridiques de manière appropriée?

Modérateur

- M. John Sims, ancien sous-ministre et sous-procureur général, ministère de la Justice, Ottawa

Conférenciers

- M^e Mark Benton, premier dirigeant, Legal Services Society, C.-B.
- M^e Fred Headon, conseiller juridique général adjoint en droit du travail et de l'emploi, Air Canada; ancien président de l'Association du Barreau canadien; président du projet Avenir en droit de l'ABC
- M^e Janet Whitehead, George Murray Shipley Bell, LLP, Sarnia
- M^e Paul Schabas, trésorier, Barreau du Haut-Canada

17 h – 17 h 15

DÉVOILEMENT DU PRIX DE LA PRÉSIDENTE

17 h 15 – 18 h 30

COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE (bar payant)

Au piano : Risa Tonita

Jeune diplômée à la maîtrise, Faculté de musique de l'Université d'Ottawa

LE VENDREDI 7 OCTOBRE (le programme pourrait changer)

8 h 30 – 9 h

DÉJEUNER CONTINENTAL

9 h – 10 h 45

Innovation en justice : quelques bonnes idées à partager et enseignements à retenir

Les tribunaux peuvent-ils apprendre des nouvelles possibilités qui éclosent alentour? S'il n'y a pas de changement à l'horizon, les tribunaux de justice civile deviendront-ils superflus en ce qui concerne la résolution des litiges privés? Quelles sont certaines des initiatives pouvant initier un changement pour le mieux?

Modérateur

- Juge en chef Christopher E. Hinkson, Cour suprême de la Colombie-Britannique

Conférenciers

- M^e Sarah McCoubrey, stratège en matière d'accès à la justice, Calibrate
- M^e Chris Bentley, ancien procureur général de l'Ontario; Legal Innovation Zone, Université Ryerson, Toronto
- Professeure Marilyn Poitras, Faculté de droit, Université de la Saskatchewan

10 h 45 – 11 h

PAUSE

11 h – 11 h 45

DISCOURS DE CLÔTURE : La justice civile ne doit pas être sous-évaluée

À titre de président du Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale, l'honorable Thomas Cromwell a effectué, au cours des trois dernières années, une « tournée » pancanadienne afin de discuter des conclusions du rapport du Comité avec un large éventail d'intervenants. Il partagera ses réflexions sur certaines des questions soulevées tout au long de cette conférence.

JUSTICE CIVILE ET ÉCONOMIE : UNE QUESTION DE VALEUR

Modératrice

- Doyenne Natalie Des Rosiers, Faculté de droit – Common Law, Université d'Ottawa

Conférencier

- L'honorable Thomas Cromwell, président, Comité d'action sur l'accès à la justice civile et familiale

11 h 45 – midi

MOT DE LA FIN ET REMERCIEMENTS

Coprésidents

- Juge Georgina R. Jackson, Cour d'appel de la Saskatchewan; présidente de l'ICAJ
- M^e Patrick A. Molinari, avocat-conseil, Lavery, Montréal

PROGRAMME ÉTUDIANT – OUVERT AU PUBLIC (Université d'Ottawa*)

13 h 30 – 15 h 30

Impact des parties non représentées sur le système de justice civile

Le programme de la Conférence annuelle 2016 de l'ICAJ destiné aux étudiants traite des plaideurs non représentés et de leur impact sur l'économie du système de justice. Toutes les provinces canadiennes connaissent une hausse du nombre de plaideurs non représentés. Divers tribunaux offrent des guides qui leur sont destinés sur leur site internet. Dans un système de justice civile au service de la population, la présence de plaideurs non représentés soulève quelques difficultés, tant pour ceux-ci que pour système : leur seule présence contribue aux inégalités ayant mené à leur existence.

Parmi ces défis que la présence de plaideurs non représentés peut poser, tant aux parties qu'au système, il y a : i) l'impossibilité d'accéder à l'information liée au système de justice civile – y compris à des conseils sommaires concernant l'utilité de poursuivre ou de défendre une affaire ; ii) la sensibilisation et l'accès aux mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges ; iii) les disparités de pouvoir ayant un impact sur l'issue d'un procès ; et iv) le manque de compréhension des problèmes communs rencontrés par les plaideurs non représentés afin que des solutions systémiques puissent être mises en œuvre.

Panélistes

- Prof. David Wiseman, professeur agrégé, Faculté de droit, Université d'Ottawa
- Juge Ivan G. Whitehall, Cour supérieure, Cour des petites créances — Région de l'Est
- M^e Véronic Boyer, directrice, Centre de justice de proximité de l'Outaouais
- Mme Alina Seagal, étudiante, Faculté de droit, Université d'Ottawa; étudiante stagiaire en clinique d'aide juridique
- M. Bradley Yaeger, étudiant, Faculté de droit, Université d'Ottawa; étudiant stagiaire en droit de la famille, Legal Aid Ontario

* Pavillon des sciences sociales (FSS), 120, privé Université, Salle 4007 (4^e étage)

JUSTICE CIVILE ET ÉCONOMIE : UNE QUESTION DE VALEUR

Du 5 au 7 octobre 2016, Hôtel Fairmont Château Laurier, Ottawa

(La participation à cette conférence est approuvée en vertu de l'article 41(1) de la Loi sur les juges, selon la résolution 29 du CCM. Elle est reconnue pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire.)

Nom :

Prénom :

Titre :

Organisme :

Adresse :

Code postal:

Courriel :

Téléphone :Fax :

Je parle de français anglais les deux
(La traduction simultanée est offerte lors des plénières)

FRAIS D'INSCRIPTION

(Petit-déjeuners, pauses, lunchs et documentation inclus)

membres : 895 \$ non-membres : 995 \$

étudiants : 75 \$ (inscrits à temps plein à l'université au Canada)

JE PARTICIPERAI AUX COCKTAILS DE RÉSEAUTAGE (17 H À 18 H 30):

Mercredi 5 oct. Oui Non Jeudi 6 oct. Oui Non

Je serai accompagné(e) Oui Non

Nom du ou des invités.....

Avez-vous des restrictions alimentaires? Oui Non

Lesquelles?.....

PAIEMENT :

Chèque Visa MasterCard AmEx

N° de carte:Date d'exp.:

Nom sur la carte :

Code de sécurité: Signature.....

FRAIS D'ANNULATION: Pour obtenir remboursement, toute demande d'annulation doit être transmise par courriel au moins 7 jours avant la tenue de l'événement. 10% du montant sera retenu pour couvrir les frais administratifs. Un remplaçant peut être désigné en tout temps sans coût supplémentaire.

HÉBERGEMENT: Un nombre limité de chambres a été réservé à l'hôtel Fairmont Château Laurier situé au 1, rue Rideau, au tarif de 219 \$ pour la chambre Fairmont et 269 \$ pour la chambre Fairmont avec vue (taxes non comprises). Les participants sont priés de faire leurs propres réservations avant le 5 septembre 2016 pour se prévaloir de ce tarif préférentiel. Réservations 1-866-540-4410

NOUVEAU*** Des chambres sont disponibles au Novotel Ottawa situé au 33, rue Nicholas, au tarif de 149 \$ (taxes non comprises). Les participants sont priés de faire leurs propres réservations avant le 14 septembre 2016 pour se prévaloir de ce tarif préférentiel.
Réservations : 1-613-230-3033, groupepreservation@novotelottawa.com,
Code : 154451, Nom : CIAJ.

POUR S'INSCRIRE Prière de retourner le présent formulaire avec votre paiement:

Par la poste

Institut canadien d'administration de la justice
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
3101, Chemin de la Tour, bureau A-3421
Montréal (Québec) H3C 3J7

Par courriel
icaj@ciaj-icaj.ca

Par télécopieur
514 343-6296

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ), une organisation à but non lucratif, a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. L'ICAJ offre des programmes de formation et de recherche et fournit un forum pour toutes les personnes intéressées à l'administration de la justice.

Êtes-vous membre de l'ICAJ?

– PROMOTION – L'adhésion est incluse dans vos frais d'inscription pour la conférence annuelle 2016 à Ottawa!

Cotisations et catégories de membres

Individuel (inclus dans votre inscription) \$150

Les membres actifs dans leur profession ont accès à toute la documentation disponible sur le site web de l'ICAJ (textes de conférences et de séminaires et enregistrements vidéos, entre autres avantages). (Les frais d'inscription sont remboursables aux juges fédéraux selon l'article 27(1) de la Loi sur les juges et peuvent être remboursables à partir des allocations accordées aux juges de juridiction provinciale ou aux membres de certaines organisations).

Retraité (inclus dans votre inscription) \$75

Les membres retraités ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

Étudiant (inclus dans votre inscription) \$10

Les membres inscrits comme étudiants à temps plein dans une université canadienne ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

Je veux devenir membre:

Non Oui (voir la catégorie cochée ci-haut)

J'aimerais obtenir de l'information sur le membership institutionnel

Donateur

Plutôt que d'adhérer comme membre, vous pouvez faire un don. Vous obtenez alors un reçu d'impôt pour don charitable (No. d'enregistrement : 10686 1529 RR 0001).

Montant du don: _____ \$

Je désire m'abonner à la liste d'envoi de l'ICAJ

SUIVEZ-NOUS:

